



CAT. I

Surbottes

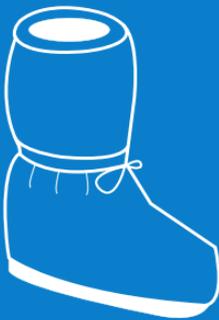
1 RÉFÉRENCES 10.202 / 10.204 /

2  Conforme au règlement (UE) 2016/425

3 

4 

5 



Référence	Description
10.202	La surbotte basse couvre l'ensemble de la chaussure. De couleur blanche, elle dispose d'un élastique de serrage à la cheville. Modèle renforcée (200 µm). Taille unique (410 x 200 mm)
10.204	La surbotte haute couvre l'ensemble de la chaussure et la moitié du mollet. De couleur blanche, elle dispose de deux élastiques de serrage à la cheville et sous le genou. Modèle renforcée (200 µm). Taille unique (410 x 410 mm)

02 FRANÇAIS

FRANÇAIS

1. Référence
2. Marquage CE : EPI de catégorie I
3. Consulter les instructions d'utilisation
4. Pictogrammes d'entretien
5. À usage unique

PERFORMANCE PHYSIQUE

	Méthode de test	Résultat
Résistance à l'abrasion	EN ISO 12947-2	60 000 cycles

RÉSISTANCE A LA PÉNÉTRATION À L'EAU - ESSAI SOUS PRESSION HYDROSTATIQUE

Méthode de test	Résultat
ISO 811 :2018	> 2 000 cm H ₂ O

Domaine d'utilisation

Ces accessoires sont conçus pour protéger contre des risques mineurs uniquement. Ces accessoires respectent les exigences des équipements de protection individuelle de catégorie I définies par le règlement (UE) 2016/425. Les accessoires sont destinés à protéger le porteur contre des petites éclaboussures de produits d'entretien peu nocifs ou d'un contact prolongé avec de l'eau et contre des agressions mécaniques superficielles. Ils permettent de limiter la contamination dans des zones sensibles.

Limites d'utilisation

L'utilisateur sera le seul juge pour évaluer si les accessoires de protection conviennent à la situation envisagée, à la protection requise, ainsi que pour le choix et l'association des accessoires avec d'autres équipements (gants, équipement de protection respiratoire...). Le fabricant ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas d'une utilisation inappropriée des accessoires. Les accessoires sont à usage unique et doivent être jetés après utilisation. Ces accessoires sont exclusivement pour un usage professionnel. Ne protègent pas contre les risques biologiques et chimiques. Ne pas utiliser le vêtement si des défauts sont constatés (par exemple : trous, coutures endommagées,...). Matériau inflammable, tenir éloigné du feu. Utiliser le produit dans les 5 années suivant la date de fabrication.

Stockage et élimination

Les accessoires doivent être conservés dans un endroit sec et à l'abri de la lumière. Ils doivent être éliminés selon la réglementation en vigueur.

MEDICOM SAS

Boulevard de la Chanterie - 49124 Saint Barthélemy d'Anjou - France
Email : sales.support.pro.eu@medicom.com

L'adresse internet où la déclaration de conformité est accessible est : www.medicom-eu.com

Rev00 - 10/06/2024